

24 AOÛT 2023

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJETS DE CLASSEMENT D'ARBRES REMARQUABLES

Communes de **AZAY-LE-BRÛLÉ**, **BÉCELEUF** et **SAINT-PARDOUX-SOUTIERS**

En application de l'arrêté préfectoral du 16 août 2023, il sera procédé du lundi 25 septembre 2023 au mardi 24 octobre 2023 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs, dans les communes de AZAY-LE-BRÛLÉ, BÉCELEUF et SAINT-PARDOUX-SOUTIERS à une enquête publique relative aux projets de classement de trois arbres remarquables (le Cormier de Chamier à AZAY-LE-BRÛLÉ, le Chêne du pigeonier de Pouzay à BECELEUF et le Chêne dit de « Robert le Chouan » à SAINT-PARDOUX-SOUTIERS).

Pendant toute cette période, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête resteront déposés en mairies de AZAY-LE-BRÛLÉ, BÉCELEUF et SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les heures et jours habituels d'ouverture au public et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur situé au siège de l'enquête à la mairie de AZAY-LE-BRÛLÉ, 8 route de Quaireux – Cerzeau – 79 400 AZAY-LE-BRÛLÉ. Elles pourront aussi être transmises par voie électronique, en indiquant précisément en objet « *projet de classement - arbres remarquables* » à l'adresse courriel suivante : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Le dossier d'enquête publique et les observations reçues par courriel seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Deux-Sèvres :

<https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/AZAY-LE-BRULE/Enquete-publique-relative-au-classement-de-3-arbres-remarquables>

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné Mme Annie TURPAUD-GOUBAND, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. En cas d'empêchement, la préfète des Deux-Sèvres transfèrera sans délai la poursuite de l'enquête publique à M. Gilles RABAULT désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- à la **mairie de AZAY-LE-BRÛLÉ** :
 - lundi 25 septembre 2023 de 15h à 17h,
 - mardi 24 octobre 2023 de 15h à 17h,
- à la **mairie de BÉCELEUF** :
 - jeudi 28 septembre 2023 de 9h30 à 11h30,
 - mercredi 11 octobre 2023 de 15h à 17h,
- à la **mairie de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS** :
 - samedi 7 octobre 2023 de 9h30 à 11h30
 - mercredi 18 octobre 2023 de 9h30 à 11h30

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique, sous format papier ou dématérialisé, à la Préfecture – Service de la coordination et du soutien interministériels – Bureau de l'environnement – pendant les heures d'ouverture au public, sur rendez-vous au 05 49 08 69 51.

À l'issue de l'enquête et des différentes consultations, les projets de classement seront soumis, pour avis, à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Deux-Sèvres. La décision susceptible d'intervenir est un arrêté ministériel de classement après avis de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages qui siège à Paris.

Toute information complémentaire sur le dossier pourra être obtenue auprès de M. Sylvain PROVOST – Inspecteur des sites – DREAL Nouvelle-Aquitaine
sylvain.provost@developpement-durable.gouv.fr / 05 49 55 65 98